

proposent aux élus de la Gauche Unitaire une formation sur le thème :

**Dans la perspective de 2014,
3 questions cruciales : transition énergétique et
politique industrielle, réforme fiscale et financière,
droit à la retraite**

**Le jeudi 22 août 2013 de 11h00 à 22h30 et
le vendredi 23 août 2013 de 9h00 à 17h30**

**Université Stendhal-Grenoble 3
Domaine Universitaire
1180, avenue Centrale
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES**

Programme

Jeudi 22 août 2013

11h00 : Accueil des participants

12h00 : Déjeuner

14h00-15h00 : Tour de table et demandes des participant-e-s

15h00-19h00 : Transition énergétique et politique industrielle. Quel rôle pour la BPI ? Quelle démocratie pour les salariés et les populations ?

Intervenant : Bruno LEVEDER, syndicaliste

19h30 : Dîner

Vendredi 23 août 2013

9h00-11h45 : Quelle réforme fiscale ?

Intervenant : Nicolas BÉNIÈS, économiste

12h00 : Déjeuner

14h00-17h00 : Les retraites : historique et actualité

Intervenante : Marie-Pierre TOUBHANS, responsable politique

17h00 : conclusion

Bulletin d'inscription aux deux journées de formation

(valant convention simplifiée à renvoyer à Formation et Citoyenneté) :

DANS LA PERSPECTIVE DE 2014, 3 QUESTIONS CRUCIALES : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET POLITIQUE INDUSTRIELLE, RÉFORME FISCALE ET FINANCIÈRE, DROIT À LA RETRAITE

Le jeudi 22 août 2013 de 11h00 à 22h30 et le vendredi 23 août 2013 de 9h00 à 17h30

Université Stendhal-Grenoble 3 - Domaine Universitaire, 1180, avenue Centrale, 38400 Saint-martin-d'hères

Nom et Prénom :

Adresse personnelle :

E-mail :

Téléphone :

Mandat - fonction :

Collectivité :

Adresse de facturation :

Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et Citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre collectivités.

Elu-e-s et agents territoriaux des communes
et intercommunalités :

- moins de 1000 habitants	300 €
- de 1000 à 5000	500 €
- de 5000 à 10000	600 €
- de 10000 à 30000	700 €
- de 30000 à 50000	800 €
- de 50000 à 75000	900 €
- de 75000 à 100000	1000 €
- plus de 100000	1100 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, de repas et d'hébergement.

En cas de désistement, si Formation et Citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

Conseillers régionaux et généraux 1100 €

Signature du responsable de la collectivité

Signature de l' élu-e

cachet de la collectivité
(obligatoire)

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l' élu-e constituent une dépense obligatoire pour les collectivités.

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de Formation et Citoyenneté.

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Nous demandons à chaque élu-e pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription, avant la date de la formation. Les frais de transport éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe auprès de la collectivité territoriale.